

PRUILLÉ-le-CHÉTIF

VOTRE MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES
N° 59 | JUILLET 2026

Mon village



LA NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE SE PRÉSENTE

pages 4 et 5

BUDGET 2026 : LES PRIORITÉS DE LA COMMUNE

pages 6 et 7

**L'EXPOSITION « ENFANCES » INVESTIT
LA SALLE DE LA BUJERIE**

page 15



Sommaire

EDITO	3
VIE MUNICIPALE	
La nouvelle équipe municipale	4/5
Les dépenses de fonctionnement	6
Le budget 2026 Le buget participatif	7
Maîtrise de notre consommation énergétique	8
Accueil extra-scolaire et restaurant scolaire	8
Espace socio-culturel de La Bujerie	9
LE MANS MÉTROPOLE	
Voiries Setram	10
ABC Biodiversité Sécurité routière	11
BIEN-VIVRE A PRUILLÉ-LE-CHÉTIF	
SOS numérique Les Voisineurs	12
Commémoration 8 mai Concert	
Voitures et motocyclistes d'antan	13
Créer une haie sèche	14
Mon jardin, mes voisins et moi	14
Exposition « Enfances »	15
SIVOM - BOCAGE DU MANS	
Petite enfance et parentalité	16
Enfance Jeunesse	16
On pense aussi à la rentrée	17
VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE	
Amicale des parents d'élèves	18
Génération Mouvement PLC Loisirs	18
Comité des Fêtes	19
Cartable pour le Sénégal	19
Tennis Club Pruilléen	20
Pétanque Loisirs	20
Foot Club St-Georges - Pruillé	21
HISTOIRE	
Le Four à chaux de Videbourse	22
PAROLE AUX PRUILLÉENS	
Un nouveau souffle pour le Rando	23
JOURNÉE PARTICIPATIVE	
Rendez-vous le samedi 26 septembre	24

Mairie

1A Route du Mans
72700 Pruillé-le-Chétif
Tél. 02 43 47 18 73

E-Mail :

mairie@pruille-le-chetif.fr

Site internet

www.pruille-le-chetif.fr

Directrice de la publication

Isabelle Leballeur

Crédits photos

Équipe municipale et associations

Conception, réalisation

ICI l'espace numérique, Le Mans

Impression

Imprimerie Berger, Rouillon

Infos Service Publics



MAIRIE ET AGENCE POSTALE COMMUNALE

Les lundis et vendredis > de 13h00 à 17h00
 Les mardis et jeudis > de 14h00 à 18h00
 Les mercredis et samedis > de 9h00 à 12h00
 Levée du courrier > du lundi au vendredi : 15h30
 Le samedi : 11h00

COMMUNAUTÉ URBAINE - LE MANS MÉTROPOLE

Site : www.lemans.fr

Un guide pratique est à votre disposition à la Mairie pour tout renseignement (coordonnées, démarches à suivre, etc.) sur la voirie, l'urbanisme, la propreté, l'eau, la gestion des déchets, etc.

RESTAURATION SCOLAIRE

Tél. 02 43 47 12 42 - Mail : cantine.pruille72@gmail.fr
 Pour maladie, prévenir le jour même entre 8h et 8h30.
 Hors maladie, prévenir 48h à l'avance.
 Si règlement non respecté, le repas est facturé.
 Contact : Stéphane Garnier.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MUNICIPAL

Le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h30 à 18h30.

DÉCHETS VERTS

Vous pouvez déposer vos déchets verts sur les plateformes :

> **Chaufour-Notre-Dame** (Chemin de La Chapelle)

> **Fay** (La Lagune)

> **Saint-Georges-du-Bois** (2251 route de Lieurey),

Horaires d'ouverture

les mardis et jeudis de 14h00 à 18h00,

les mercredis de 9h00 à 12h00

les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

> **Trangé** (lieu-dit Pannetière)

Horaires d'ouverture :

du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

DÉCHETTERIE

Attention : les dernières entrées se font le matin jusqu'à 11h45 et l'après-midi jusqu'à 17h45.

> **Rouillon - Le Ribay :**

Lundi, mardi et mercredi : 9h00 à 12h00

Jeudi et vendredi : 14h00 à 18h00

Samedi : 9h à 12h et 14h à 18h.

> **Le Mans - La Chauvinière :**

Lundi au vendredi : 9h à 12h et 14h à 18h,

le samedi : 9h à 12h30 et 13h30 à 18h.

GESTION DES DÉCHETS SPÉCIFIQUES

Reportez-vous au guide pratique de Le Mans Métropole (disponible au secrétariat de mairie) ou téléphonez au 02 43 47 47 60.

ORDURES MÉNAGÈRES

En cas de problème avec la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, contacter le service propreté de Le Mans Métropole au 02 43 47 47 60.

ASSISTANTE SOCIALE

L'assistante sociale, Mme Lemoine, est joignable au secrétariat de la circonscription de la Couronne Mancelle à Allonnes au 02 43 14 33 60 ou par mail : geraldine.lemoine@sarthe.fr.



Chères Pruiléennes, chers Pruiléens,

Ce début de mandat marque une nouvelle étape pour notre commune. Après les élections municipales de mars dernier, le nouveau Conseil municipal s'est rapidement mis au travail avec une volonté commune : poursuivre les actions pour Pruilé-le-Chétif dans un esprit de proximité, d'écoute et de responsabilité.

Je tiens à remercier sincèrement les habitants pour leur participation de plus de 62 % à la vie démocratique de notre village. La confiance accordée à notre équipe nous engage pleinement. Lors du premier conseil, nous avons installé les commissions municipales et engagé les premiers travaux de ce nouveau mandat autour de sujets essentiels : finances, urbanisme et environnement, voirie, école, mobilités, vie associative, communication ou encore solidarité.

Dans un contexte budgétaire toujours contraint, notre commune conserve une situation financière saine grâce à une gestion rigoureuse menée depuis plusieurs mandats. Cette maîtrise nous permet aujourd'hui de poursuivre les investissements utiles au bien vivre à Pruilé-le-Chétif sans renoncer à nos ambitions pour l'avenir.

Ce mandat verra ainsi la poursuite de projets importants pour notre commune : rénovation de l'école, amélioration des bâtiments communaux, travaux de voirie, entretien des chemins... L'Espace Socio-Culturel de La Bujerie, désormais pleinement opérationnel, illustre également notre volonté de proposer des équipements modernes, économes en énergie et ouverts à tous.

La transition environnementale reste au cœur de notre action. Production d'énergie solaire, autoconsommation collective, plantations, préservation du bocage et valorisation de la biodiversité traduisent concrètement notre engagement pour un développement durable et responsable.

Mais une commune se construit avant tout avec ses habitants. Les nombreuses initiatives présentées dans ce bulletin (solidarité intergénérationnelle, accompagnement numérique, vie culturelle, sécurité routière, journée participative) témoignent du dynamisme et de l'esprit d'entraide qui font la richesse de notre village.

Au nom de l'ensemble du Conseil municipal, je vous souhaite un très bel été, de beaux moments de convivialité et d'agréables vacances.

Bien cordialement,

Isabelle LEBALLEUR
Maire de Pruilé-le-Chétif



Pour suivre toute notre actualité : www.pruille-le-chetif.fr

LA NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE EST INSTALLÉE

Un peu moins d'une semaine après les élections municipales, honorées par plus de 62 % de participation, le Conseil municipal de Pruilé-le-Chétif a été officiellement installé le samedi 21 mars 2026. Conformément à la réglementation, la séance s'est tenue sous la présidence du doyen d'âge, avec l'élection du maire et des adjoints, à bulletin secret. Isabelle Leballeur, maire sortante a été réélue à la fonction de Maire pour ce nouveau mandat. À ses côtés, ont été élus premier adjoint, Éric Violet, deuxième adjointe, Samia Carrière et troisième adjoint, Eric Tardif. Les nouveaux élus ont entamé dès lors leur mandat, prêts à œuvrer pour la commune et ses habitants.

Jeudi 2 avril, les commissions municipales ont été actées. Elles sont toutes présidées par le maire et l'animation est confiée à un membre du Conseil. Ces commissions sont chargées d'étudier les dossiers à soumettre au Conseil : elles ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur compétence. Les élus y discutent des problèmes concrets des habitants et proposent des solutions. Les décisions sont soumises au vote du Conseil municipal ou sont prises directement par le maire, selon les cas.



Isabelle Leballeur

> Maire

Responsable de la commission Ressources Humaines (RH), du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), représentante de la commune auprès de l'association des maires pour les Maisons Fissurées et de Polleniz 72 (lutte contre les organismes invasifs). Membre du SIVOM.



Eric Tardif

> Troisième adjoint au Maire

Responsable des commissions Urbanisme & Voirie-sécurité-réseaux & Mobilités & Environnement-chemins-plantations et embellissement. Membre de la commission Bâtiments. Membre du CCAS. Carte foot SIVOM.



Eric Violet

> Premier adjoint au Maire

Responsable de la commission Bâtiments. Membre des commissions Finances, RH, Voirie-sécurité-réseaux, Budget participatif. Membre du CCAS. Carte foot SIVOM.



Jean-Michel Gros

> Délégué aux Finances

Responsable des commissions Finances & Budget Participatif. Membre du syndicat de rivières SM SEAU. Membre de l'Établissement Public de Bassin de la Sarthe (ETPB) et du SIDERM (gestion de l'eau potable). Membre des commissions Urbanisme, Bulletin et Communication communale,

Environnement-chemins-plantations et embellissement. Carte foot SIVOM. Représentant de la commune auprès de l'association des maires pour les Maisons Fissurées et de Polleniz 72.



Samia Carrière

> Deuxième adjointe au Maire

Responsable des commissions Vie scolaire & Associations -culture-sport et loisirs-fêtes et cérémonies. Membre des commissions Finances, Urbanisme, Bâtiments, RH, Suivi informatique-numérique-fibres et téléphone, Budget participatif, Cimetière, Mobilités,

Environnement-chemins-plantations et embellissement. Membre du CCAS. Membre du SIVOM.



Alexandre Dagoreau

> Conseiller municipal

Membre des commissions Finances, Urbanisme, Bâtiments, Associations-culture-sport et loisirs-fêtes et cérémonies. Représentant de la commune auprès de l'association des maires pour les Maisons Fissurées.

LE PERSONNEL DE LA MAIRIE

Accueil Secrétariat

Céline GOYCETA > Secrétaire de Mairie

Jennifer MILCENT > Agent d'accueil chargée de l'urbanisme, de l'état civil et de la comptabilité

Janique GAUTIER > Agent d'accueil, agence postale et entretien de la salle d'animation rurale

Agents techniques Voirie - Espaces Verts - Bâtiments > Pascal BEAUSSIER > Marc LAMBERT



Sandra Langlais
 > **Conseillère municipale**
 Membre des commissions RH & Associations/culture/sport et loisirs/fêtes et cérémonies. Membre du SIVOM.



Daniel Mouton
 > **Conseiller municipal**
 Responsable de la commission Suivi informatique-numérique -Membre des commissions Urbanisme, Voirie-sécurité -réseaux, Bulletin et communication communale, Mobilités.



Chantal Le Vaillant
 > **Conseillère municipale**
 Membre des commissions Urbanisme, Vie scolaire et Environnement-chemins -plantations et embellissement.



Agnès Pokorny
 > **Conseillère municipale**
 Responsable des commissions Bulletin & Communication communale. Membre des commissions Cimetière et Environnement -chemins-plantations et embellissement.



Stéphanie Leroy
 > **Conseillère municipale**
 Membre des commissions Vie scolaire, Associations-culture-sport et loisirs-fêtes et cérémonies, Environnement-chemins -plantations et embellissement.



Marie Roussel-Serrière
 > **Conseillère municipale**
 Membre des commissions Vie scolaire, Associations-culture -sport et loisirs-fêtes et cérémonies, Bulletin et communication communale, Budget participatif, Mobilités. Membre du CCAS.



Yves Mayoux
 > **Conseiller municipal**
 Membre du CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), représentant communal ENEDIS & catastrophes naturelles. Membre des commissions Finances, Voirie/sécurité/réseaux, Associations/culture/sport et loisirs/fêtes et cérémonies.



Fabienne Tessier
 > **Conseillère municipale**
 Membre des commissions Associations/culture/sport et loisirs/fêtes et cérémonies, Bulletin et communication communale, Budget participatif, Cimetière, Mobilités, Environnement/chemins/ plantations et embellissement.



Jean-Pierre Morel
 > **Conseiller municipal**
 Membre des commissions Urbanisme, Bâtiments, Vie scolaire, Associations-culture-sport et loisirs/fêtes et cérémonies, Suivi informatique-numérique-fibre et téléphone. Membre du CISPD. Membre du SIVOM.

LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE

Personnels Ecole - Restaurant scolaire

- | | |
|-------------------|-------------------------------------------------------|
| Camille MARTINEAU | > Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles |
| Stéphane GARNIER | > Chef cuisinier |
| Christelle GESLOT | > Animatrice |
| Florian BAPTISTE | > animateur |
| Céline LEROY | > Agent polyvalent école et restaurant scolaire |
| Sylvie MARTY | > Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles |
| Nelly RADIGOIS | > Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles |
| Véronique VANNIER | > Aide cuisine |

Le budget communal

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE 2022 À 2025

Un petit retour en arrière sur les principales dépenses de la commune montre que les efforts de maîtrise des dépenses à caractère général et autres charges ont permis une stabilité des dépenses totales compensant ainsi la hausse quasi mécanique des dépenses de personnel.

Dans ce tableau, les chiffres ont été arrondis à l'unité et un sous-total a été créé pour identifier le montant (ligne sous-total) des dépenses réelles. En effet les « Opérations d'ordre et de transfert » sont pour l'essentiel des amortissements ou retraitements comptables.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des principaux postes étant précisé que :

Nature/année/évolution	2022	2023	2024	2025	Evolution
Charges à caractère général	237 536 €	231 073 €	229 169 €	197 149 €	-17,00 %
Charges de personnel et frais assimilés	415 558 €	417 368 €	432 505 €	445 105 €	7,11 %
Autres charges de gestion courante	137 575 €	164 448 €	146 116 €	151 966 €	10,46 %
Charges financières	549 €	2 925 €	4 964 €	4 861 €	785,72 %
Atténuation de produits	2 976 €	2 750 €	3 328 €	2 846 €	-4,37 %
Charges spécifiques	0 €	0 €	5 502 €	0 €	
Sous-total	794 194 €	818 564 €	821 584 €	801 928 €	0,97 %
Opérations d'ordre de transfert	176 812 €	22 046 €	61 966 €	4 991 €	-97,18 %
Total	971 006 €	840 610 €	883 549 €	806 919 €	-16,90 %

► **Les « Charges à caractère général »**

regroupent les dépenses d'énergies (électricité, chauffage, carburant), les charges d'entretien courant des bâtiments, des matériels et des chemins, les achats d'aliments pour le restaurant scolaire, les contrats de prestations de services (maintenances, assurances ...).

► **Les « Charges de personnel et frais assimilés »**

correspondent au paiement des salaires et charges sociales des employés (Secrétariat, ATSEM, restaurant scolaire, services techniques, accueil périscolaire).

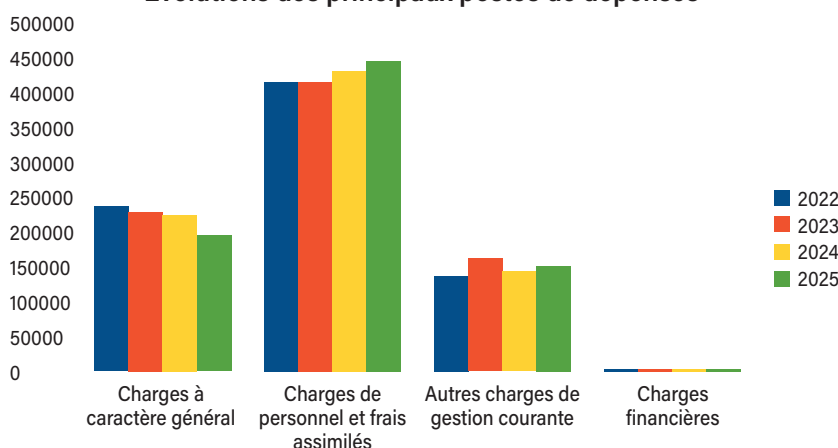
► **Les « Autres charges de gestion courante »**

totalisent les indemnités des élus (20 %), les participations à d'autres organismes tels que le SIVOM et le CCAS (60 %) et les subventions (8 %) et différentes autres charges.

► **Les « Charges financières »**

sont les intérêts des emprunts. Le remboursement en capital figure en dépense d'investissement. A compter de 2026, les charges financières vont croître avec le remboursement de l'emprunt pour l'Espace de La Bujerie.

Evolutions des principaux postes de dépenses



DÉGRADATIONS VOLONTAIRES SURVENUES SUR LES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX

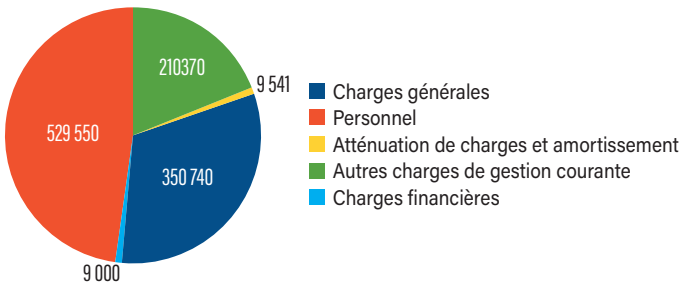
La commune constate, au fil du temps, que certains de ses équipements subissent des détériorations volontairement accomplies. A titre d'exemple, courant avril dernier, nous avons constaté que la clôture ceinturant le city avait été fortement dégradée, entraînant l'achat de nouvelles grilles. Ce coût est une charge pour la commune et une dépense fortuite qui vient grever le budget communal.

LE BUDGET 2026

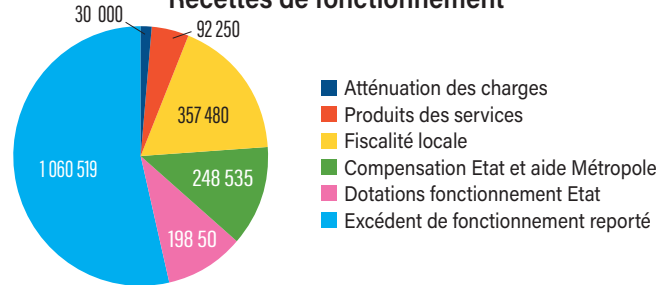
Le budget prévisionnel 2026 a été établi en tenant compte des principales évolutions de dépenses et de recettes telles qu'elles étaient envisageables en fin du mois de février et avec une marge de sécurité permettant de faire face à des im-

dérables. Par ailleurs, ce budget prévisionnel s'appuie sur un bilan très positif issu de la gestion passée qui dégage un excédent de plus d'un million d'euros (ou d'un peu plus d'une année entière de dépenses).

Dépenses de fonctionnement



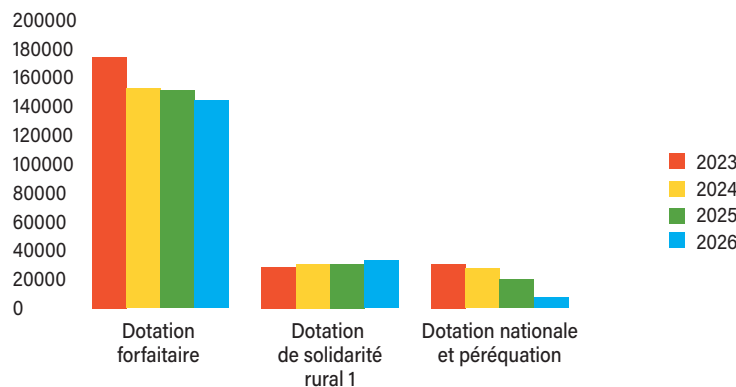
Recettes de fonctionnement



Construire un budget 2026, c'est évaluer au plus juste et avec prudence les dépenses mais aussi les recettes.

Pour 2026 et à l'instar des années passées, il a fallu tenir compte d'une baisse significative et continue du total des

différentes dotations de l'Etat. Seule la dotation de solidarité rurale est en hausse. Le constat est que depuis 2023, la baisse globale représente presque 50 000 € comme le montre l'historique qui suit.



Malgré ce contexte et grâce à des efforts constants de maîtrise du budget, la collectivité continue à investir en 2026 pour le bien vivre à Pruillé-le-Chétif à hauteur de plus de 800 000 €.

Cette somme correspond pour plus de 550 000 € aux derniers règlements pour l'espace de La Bujerie, pour environ 170 000 € au projet de rénovation de l'école (études et provisions pour

les travaux) et matériels pour le restaurant scolaire, à la suite de la construction des toilettes publiques d'Asnillé (plus de 16 000 €) et à différents travaux sur les bâtiments communaux, cimetière ou chemins (pour 14 000 €).

A cela s'ajoutent différents « petits investissements » et le remboursement en capital des emprunts de 28 000 €.

BUDGET PARTICIPATIF

Après trois éditions, le budget participatif marque une pause en raison du renouvellement du Conseil municipal et de la corrélatrice et nécessaire appropriation par les nouveaux élus du fonctionnement d'une collectivité.

Cette pause sera limitée à cette année et le budget participatif, partie intégrante de l'engagement électoral de l'actuelle équipe municipale, sera relancé pour 2027.

Les modalités de son fonctionnement figureront dans le prochain bulletin municipal.

C'est l'occasion de tirer un petit bilan des 3 premières éditions qui ont vu :

- > 30 idées de projet portées par des habitants de 11 à 78 ans,
- > 12 de ces idées soumises au vote,
- > 446 personnes, de 10 ans et plus, exprimer leurs choix,
- > 6 projets élus.



Alors pour le millésime 2027, présentez 1 ou plusieurs projets et votez.

Actions pour une commune durable

MAÎTRISE DE NOTRE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

La commune continue ses actions.



La construction-agrandissement de l'Espace Socio-Culturel de La Bujerie devrait permettre un gain énergétique de l'ordre de 50 % par rapport à la salle des fêtes. En effet, sur la partie sud de la toiture, cette construction est accompagnée de l'installation de panneaux solaires (un peu moins de 200 m²) afin de produire de

l'électricité (capacité de 34 kwc) qui alimentera en priorité l'Espace Socio-Culturel.

Si vous avez fréquenté cet équipement communal, vous avez pu observer dans le hall d'entrée, sur l'écran placé au-dessus du bar, les différents paramètres de la production électrique de l'installation en toiture.

Toutefois, la consommation de ce bâtiment ne suffira pas à absorber toute l'électricité ainsi produite sur son toit. Alors pour aller plus loin et réduire sa facture d'électricité, la commune a choisi un autre système pour gérer le surplus de production. Celui-ci au lieu d'être intégralement reversé dans le réseau national (et racheté à 4 centimes/kwh), sera affecté en « temps réel » sur les différents bâtiments communaux (Mairie, école, restaurant scolaire, église, atelier communal) afin de minimiser le coût de l'électricité supporté par le budget communal. Cette affectation est réalisée par ENEDIS qui a accompagné la commune tout au long du projet.

On nomme ce schéma une « boucle d'autoconsommation collective patrimoniale ». Cela permet à la collectivité d'autoconsommer une plus grande partie de sa production par rapport à de l'autoconsommation individuelle classique qui se réalise à l'échelle d'un seul bâtiment et donc de réduire sa facture d'électricité. Le « surplus du surplus » sera quant à lui racheté par EDF (service EDF-OA Solaire) au tarif de 4 centimes du kilowatt.

L'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE

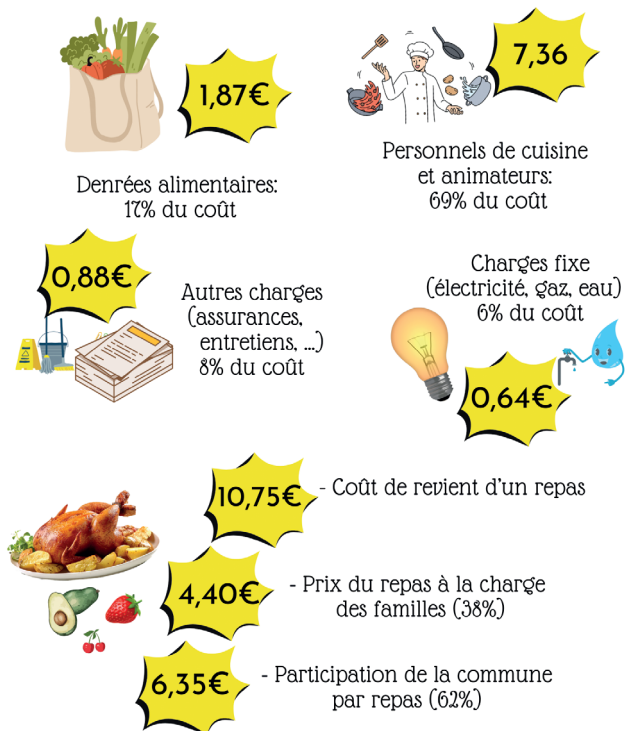
Mieux comprendre les coûts.

La commune joue un rôle essentiel dans le financement de l'accueil extra-scolaire et du restaurant scolaire, en prenant en charge une part importante des coûts. En effet, le prix de revient moyen d'un repas en restauration scolaire est de 10,75 € : le budget de la commune assume donc 62 % de ce coût, les familles, 38 %. Il en va de même de l'accueil extra-scolaire : cette charge est couverte pour moitié par les familles,

l'autre moitié est supportée par la commune (31 %) et la CAF (19 %).

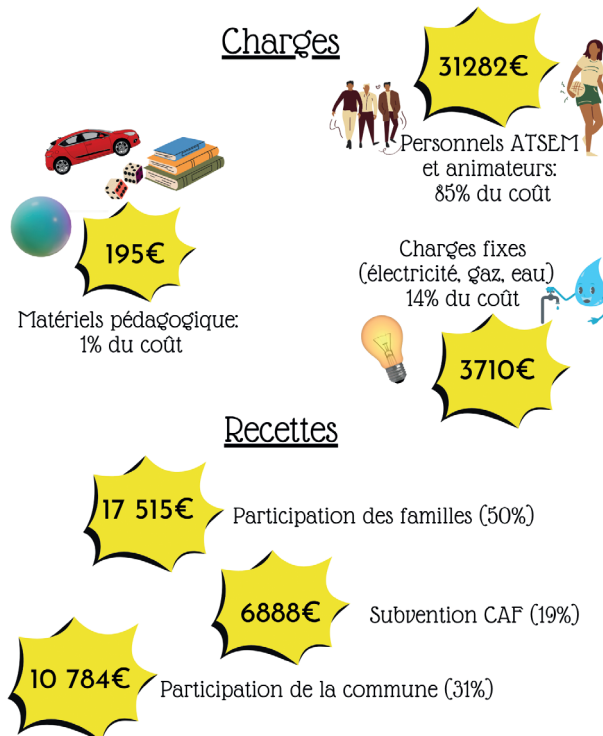
Grâce à cette contribution, les familles bénéficient de tarifs réduits, ce qui favorise l'accès de tous les enfants à ces services. Ce modèle de partage des coûts témoigne de l'engagement communal en faveur de l'éducation et du bien-être des jeunes habitants.

Le coût de revient d'un repas au restaurant scolaire - 2025



Soit un budget annuel pour la commune de Pruilhè-Le-Chétif de 152 363,28 €

Le budget de l'accueil extra-scolaire - 2025



Soit un budget annuel de l'accueil extra-scolaire de 35 187 €

SALLE COMBLE POUR LA CÉRÉMONIE DES VŒUX



Début janvier, Pruillé-le-Chétif a réuni ses habitants pour une cérémonie des vœux avec le sourire ! C'est en effet dans l'Espace Socio-Culturel de La Bujerie, tout juste livré, bondé, que s'est tenu l'événement annuel.

Entourée des conseillers municipaux, Isabelle Leballeur a chaleureusement accueilli les habitants, ainsi que de nombreux élus des communes voisines. Après un film qui donnait la parole aux Pruilléennes et Pruilliéens (un grand merci aux contributeurs !), Isabelle Leballeur a partagé ses vœux et salué l'esprit d'équipe qui anime son conseil : « *Nous formons une belle équipe, qui s'entraide, qui se parle, qui se respecte. C'est essentiel pour avancer ensemble* ». Elle s'est réjouie d'être en mesure d'accueillir ses invités dans une salle bien chauffée « *après une précédente édition en extérieur dans un froid de canard !* » a-t-elle souligné. Ce dont se souvenait également Stéphane Le Foll, Président de métropole, qui a insisté de son côté sur l'importance des projets collectifs à l'échelle de la métropole, pour répondre aux enjeux énergétiques et du transport par exemple.

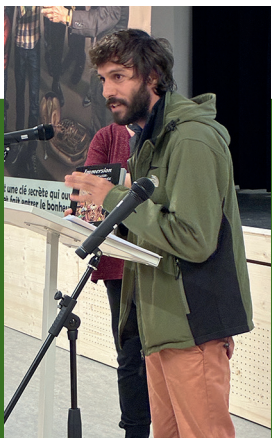


Chantier majeur de l'année 2025, la réhabilitation de la salle offre désormais à la commune un lieu moderne, spacieux et économe en énergie (- 50 % pour plus de surface), ouvert à la location*.

L'année 2025 a aussi été marquée par l'arrivée de 14 nouvelles familles dans les logements du Sorbier. Le lotissement de La Forfaitière, qui comptera à terme 55 parcelles, avance à grands pas, avec la viabilisation et les premiers dépôts de permis de construire. D'autres projets d'urbanisation sont prévus au Sorbier, à La Bujerie et à l'Auberdrière.

Les vœux ont également permis de mettre en avant des actions en faveur du cadre de vie, comme la plantation de 150 arbres sur le chemin de la Forfaitière, réalisée par des bénévoles et des enfants de l'école Jacques-Yves Cousteau, ou encore la création de sanitaires à Asnillé.

Cette cérémonie des vœux a été l'occasion de rappeler l'engagement de la municipalité pour un village vivant, solidaire et tourné vers l'avenir.



Brice Liaigre, globe-trotter pruilléen

Jeune trentenaire originaire de Pruillé-le-Chétif, Brice a présenté son livre à l'occasion des vœux. Cuisinier de formation, Brice a parcouru le monde grâce à son métier. En 2014, il découvre la Papouasie-Nouvelle-Guinée, un pays qui le séduit par la richesse de sa culture et de ses paysages. Devenu guide touristique en 2017, **Brice partage dans son livre une décennie d'aventures et d'immersion, témoignage inspirant sur l'ouverture au monde. Immersion en Papouasie-Nouvelle-Guinée.**

Bienvenue à nos nouveaux artisans du pain

Marine et Valentin Delais, jeunes boulangers de Rouillon, ayant repris le point de vente de notre commune, se sont présentés aux habitants. Leur dynamisme et leur passion promettent de belles perspectives pour ce commerce de proximité, essentiel à la vie de notre village. Nous leur souhaitons beaucoup de succès dans cette nouvelle aventure !



* Conditions tarifaires de la location de l'ESC de La Bujerie : rendez-vous sur le site internet de la commune ou directement au secrétariat de la mairie.

AMÉLIORATION DE LA VOIRIE

L'ÉTÉ VENU, DES TRAVAUX POUR LA ROUTE DE BEAUSOLEIL



Cet été, Le Mans Métropole entreprendra les travaux de restructuration de la chaussée de la route de Beausoleil qui seront réalisés par la société HRC. Ces travaux d'un montant de 400 000€ permettront :

- > de répondre aux préoccupations des riverains concernés par le risque d'inondation lors de fortes pluies,
- > d'améliorer la circulation des véhicules en créant 4 zones d'entrecroisement, permettant aux véhicules de grand gabarit (bus Setram, cars Aléop, camions, tracteurs) de rouler sans encombre,
- > d'éclairer le chemin piétonnier longeant le lotissement du Sorbier,
- > de renforcer la structure de la voirie (bandes rugueuses aux abords des fossés, renforcement latéral des bas-côtés...),
- > d'améliorer le cheminement piétonnier.



A vos agendas

PERMANENCE SETRAM LE 25 AOÛT 2026

Dans le cadre de la rentrée scolaire 2026, et au regard du succès rencontré en 2025, la SETRAM renouvellera sa permanence à Pruillé-le-Chétif le **mardi 25 août 2026 de 14h30 à 16h30** vous permettant ainsi de réaliser vos démarches auprès de ses services. L'accueil se fera au bus SETRAM (voir photo) qui sera positionné **sur la place face à la mairie**.

SETRAM
LE MANS METROPOLE



Bus SETRAM assurant
les permanences dans les communes

DE FUTURS RÉTRÉCISSEMENTS DE CHAUSSÉE TESTÉS ROUTE DU MANS



Dans le but de **tester l'efficacité de la pose d'enclaves**, route du Mans, nous avons procédé à l'installation de baliroads installés provisoirement pour une période de 6 mois environ. Cette décision a été prise dans le cadre d'une réflexion visant à réduire la vitesse à l'approche de la rue de La Forçaitière et d'apporter un confort aux proches riverains.

La mairie statuera en fin d'année après avoir pris en compte l'avis des riverains et les études transmises par les services voirie de Le Mans Métropole.



ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ

**Atlas de la Biodiversité Communautaire :
le Bocage au cœur de l'étude.**

Le Mans Métropole s'est engagé dans la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communautaire (ABC), sur la thématique du bocage, avec un focus sur les haies, les mares et les trognes.

Cette étude a pour finalité de connaître, partager et sauvegarder la biodiversité du territoire. Les objectifs de l'étude se déclinent en 3 points :

- > Identifier et hiérarchiser les enjeux de conservation des haies du territoire,
- > Enrichir les connaissances sur l'avifaune (coléoptères, reptiles et amphibiens),
- > Améliorer la prise en compte du bocage dans les orientations de gestion en produisant une vision globale de l'état de conservation du bocage du territoire.

Rôle majeur des haies et des mares

Les haies et les mares sont des éléments structurant de la protection de la nature. Les haies, en délimitant les parcelles agricoles, protègent les cultures du vent, alimentent les pollinisateurs, maintiennent les sols et facilitent l'infiltration de l'eau. Les mares, en abritant une grande variété d'espèces animales, jouent un rôle capital dans la décantation et l'épuration de l'eau contribuant ainsi à la préservation de sa qualité.

Commencé en ce début d'année, ce recensement s'étalera jusqu'en 2028 et concerne les 20 communes de la communauté urbaine.



Vous rencontrez un problème technique !

Le secteur de Proximité reçoit toutes vos demandes d'intervention technique sur le domaine public. Elles peuvent concerner, à titre d'exemples, les cas suivants :

- > un trou sur la chaussée ou le trottoir,
- > un marquage au sol effacé,
- > un panneau de signalisation dégradé,
- > un graffiti,
- > un dépôt d'ordures sauvages,
- > une chaussée boueuse,

- > une fuite d'eau sur le réseau public,
- > un lampadaire en panne,
- > une borne incendie endommagée,
- > un jeu ou un banc dégradé dans un parc.



Signalez-le

- > Sur l'application Le Mans en poche
- > Par courriel à : cellule.proximite@lemans.fr
- > Sur le site lemansmetropole.fr/intervention
- > Par téléphone au 02 43 47 45 45

EXCÈS DE VITESSE

**Des mesures révèlent nos excès de vitesse.
Assurons nos déplacements en étant vigilants.**

Que nous soyons piétons, cyclistes, motards ou automobilistes, le respect de la signalisation routière est un des éléments de la sécurisation des habitants. Pour rappel, la vitesse à l'intérieur de l'agglomération (hors Pizieux) est limitée à 30 km/h et ce, dès les panneaux d'entrée de la commune.

Pourquoi avons-nous choisi cette limitation ?

Respecter les 30 km/h, c'est :

- > diminuer le nombre d'accidents et leur gravité,
- > protéger les piétons, les cyclistes... et notamment les plus vulnérables,
- > améliorer le cadre de vie et la santé des habitants en réduisant la pollution (gaz à effet de serre, diminution des nuisances sonores, ...).



Pourquoi ce rappel ?

En décembre et janvier derniers, nous avons réalisé une étude de mesure des vitesses de circulation sur les routes de Saint-Georges et de Trangé. Elle a révélé qu'un nombre non négligeable de conducteurs dépassent de plus de 10 km/h la vitesse autorisée.

Ainsi pour la route de Saint-Georges, les vitesses pour les 34 578 véhicules ayant fait l'objet d'un enregistrement se répartissaient comme suit :

- > 19,7 % étaient inférieures à 30 km/h,
- > 63,7 % étaient comprises entre 30 et 40 km/h,
- > 15,8 % étaient comprises entre 40 et 50 km/h.

De même, pour la route de Trangé, les vitesses pour les 59 353 véhicules ayant fait l'objet d'un enregistrement se répartissaient comme suit :

- > 11,2 % étaient inférieures à 30 km/h,
- > 12,7 % étaient comprises entre 30 et 40 km/h,
- > 32,8 % étaient comprises entre 40 et 50 km/h,
- > 34,8 % étaient comprises entre 50 et 60 km/h
- > 8,5 % (soit 5045 véhicules) étaient supérieures à 60 km/h dont 100 véhicules à plus de 80 km/h.

SOS NUMÉRIQUE

Solidarité intergénérationnelle.

Comme annoncé, la nouvelle équipe municipale lance l'expérimentation d'un service bénévole d'aide à l'usage du numérique, destiné aux habitants rencontrant des difficultés. Ce service a pour objectif d'accompagner les personnes peu à l'aise avec les outils technologiques, notamment pour :

- > la prise en main du matériel (ordinateur, tablette, smartphone, imprimante, scanner, etc.),
- > les logiciels et les usages de base (navigation sur Internet, messagerie électronique, gestion et sauvegarde des fichiers, sécurité numérique, etc.).

Le service est assuré de préférence à la mairie, par téléphone pour les demandes simples, ou à domicile si la situation le nécessite. Ce dispositif propose une aide ponctuelle et pédagogique. Il n'a pas vocation à :

- > se substituer aux administrations,
- > remplacer les professionnels de la maintenance informatique,
- > aider à remplir des déclarations de toute nature (par ex. : déclaration des revenus).

Le bénévole intervient dans la limite de ses compétences et de ses disponibilités, sans obligation de résultat. Il s'engage à :

- > préserver la confidentialité des échanges,
- > ne conserver aucune donnée personnelle (identifiants, mots de passe, documents) à l'issue de l'intervention.



Ce service est entièrement gratuit.

Les demandes doivent être adressées à la mairie, en précisant brièvement le besoin, ainsi que vos nom et numéro de téléphone. Le bénévole vous recontactera afin de convenir d'un rendez-vous ou d'une assistance téléphonique.



Ce service repose sur la solidarité, la bienveillance et la patience. Son objectif est de redonner confiance à chacun et de permettre d'appréhender les outils numériques avec plus de sérénité.

LES VOISINEURS

Des bénévoles apportent chaleur et convivialité aux personnes isolées !

L'association Familles de la Sarthe lutte contre la solitude et l'isolement grâce à un réseau de plus de 80 bénévoles, appelés les Voisineurs.

Leur mission : rendre visite aux personnes isolées pour partager un moment agréable autour d'un café, d'un jeu de société ou d'une petite promenade. Les visites sont gratuites et s'organisent selon les disponibilités des bénévoles. Quelques heures peuvent suffire pour rompre la solitude et illuminer votre quotidien ! A Pruillé-le-Chétif, Chantal et Micheline, récemment engagées, incarnent pleinement cet esprit d'entraide et de proximité.

Une action solidaire soutenue par la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de la Sarthe et de la CARSAT des Pays de La Loire.

Vous souhaitez recevoir la visite d'un Voisineur ?

Contactez Familles de la Sarthe au 02 43 39 75 12 ou par mail à voisineurs@famillesdelasarthe.org

Plus d'informations sur :

famillesdelasarthe.org/les-voisineurs

Chantal (à gauche) et Micheline (à droite) >

Familles de la Sarthe



COMMÉMORATION DU 8 MAI À PRUILLÉ-LE-CHÉTIF

Le 8 mai, notre village s'est recueilli autour du monument aux morts pour commémorer la victoire de 1945. En présence des anciens combattants, et des jeunes venus déposer une gerbe, Isabelle Leballeur, maire du village et Eric Tardif, adjoint, ont rendu hommage à tous ceux qui ont résisté pour la liberté de notre pays.

Le texte lu a rappelé combien cette victoire fut le fruit du courage et de l'union de femmes et d'hommes de toutes générations, refusant de céder face à l'oppression. Ils nous invitent à transmettre aux jeunes l'importance du respect, de la justice, aussi du patriotisme, valeurs qui ont permis à la France de se relever dans les heures les plus sombres.

Cette cérémonie fut aussi l'occasion de célébrer l'idéal européen et la paix, en mémoire de ceux qui ont œuvré pour la réconciliation et la dignité de chaque personne.

Merci à tous les participants pour leur engagement et leur présence, qui perpétuent la mémoire.



CONCERT

Belle affluence au concert de mai.

Le groupe ENHARMONIE a offert un concert gratuit intitulé **Comédies musicales** à Pruillé-le-Chétif le 30 mai 2026, à l'Espace Socio-Culturel de La Bujerie.

Une centaine de personnes ont assisté à cette animation proposée et organisée par le Comité des Fêtes.



VOITURES ET MOTOCYCLES D'ANTAN À PRUILLÉ-LE-CHÉTIF



Le dimanche 12 avril 2026, la commune de Pruillé-le-Chétif a vibré au rythme des moteurs d'antan à l'occasion d'une remarquable manifestation de voitures anciennes et motos. Cet événement, qui a réuni des collectionneurs, passionnés et visiteurs, a connu un véritable succès grâce à une organisation exemplaire et à une ambiance conviviale.

Tout au long de la matinée, le public a pu admirer une grande variété de véhicules et motos anciens, soigneusement entretenus et restaurés par leurs propriétaires. Des modèles emblématiques, témoins de l'histoire, ont suscité l'admiration des visiteurs et alimenté de nombreux échanges entre passionnés.

Cette belle réussite est avant tout le fruit de l'engagement et du dévouement de M. Joël Massé, organisateur de la manifestation.

Grâce à son investissement, sa passion et son sens de l'accueil, cette journée a permis de réunir plusieurs générations autour d'un patrimoine mécanique qui continue de faire rêver. Les participants tiennent à le féliciter pour le travail accompli et pour la qualité de l'organisation proposée.

Les organisateurs souhaitent également remercier chaleureusement Aline et Jacky, propriétaires du Bar-Tabac « Le Rando ». Leur accueil, leur disponibilité et leur soutien ont largement contribué au bon déroulement de cette journée. Leur établissement a été un lieu de rencontre apprécié par les exposants et les visiteurs, renforçant encore l'esprit de convivialité qui a marqué cet événement.

RENFORT SAISONNIER AUX ESPACES VERTS

Un renfort est arrivé au sein de notre équipe communale. **Clément Will a rejoint la municipalité début avril en qualité d'employé saisonnier dédié à l'entretien des espaces verts pour une durée de 6 mois** jusqu'au 30 septembre. Âgé de 42 ans, il possède une solide expérience en temps qu'ancien agriculteur mais a choisi de s'orienter vers l'entretien des espaces verts. Nous vous remercions de lui réserver votre meilleur accueil.



CRÉER UNE HAIE SÈCHE

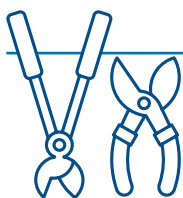
Valoriser ses déchets d'élagage en créant « une haie sèche pour un jardin plein de vie ».

La haie sèche est un empilement de branchages et de déchets de taille que l'on place horizontalement entre des piquets résistants au temps (en châtaignier par exemple).

Ses avantages

- > valorisation locale et écologique des déchets verts,
- > économie de transport jusqu'à la déchetterie,
- > création d'un hôtel 5 étoiles pour la biodiversité : abri à insectes auxiliaires de jardin, gîte pour petits mammifères, refuge pour certains oiseaux qui peuvent y nicher et parfois même y nidifier...

Cette haie de longueur et hauteur variables selon la taille de votre jardin peut, de plus, devenir un parfait brise-vent. L'entretien consiste simplement à ajouter régulièrement des branchages et déchets verts au moment des tailles.

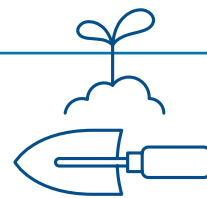


MON JARDIN, MES VOISINS ET MOI

Les règles à connaître pour vivre en harmonie

Quand on a un jardin, on se pose souvent des questions de toutes sortes, sur l'entretien, les arbres, la tonte, les bruits, les déchets.

Voici une série de réponses pour profiter de son jardin en toute tranquillité.



1. Est-il obligatoire d'entretenir son jardin ?

La loi impose d'assurer l'entretien d'un jardin s'il est situé à l'intérieur ou à moins de 50 m d'une habitation. Il en va de même à moins de 200 m d'une zone naturelle boisée, de lande ou de garrigue, pour prévenir tout risque d'incendie. Vous êtes tenu de ne pas laisser votre jardin en friche, ni rempli de débris, de gravats ou infesté d'animaux nuisibles. En cas de signalement, après un arrêté, le maire peut faire procéder à la remise en état de votre jardin, à vos frais.

2. Quelle est la distance de plantation à respecter ?

Les arbres et les arbustes qui dépasseront 2 m de hauteur doivent être plantés au minimum à 2 m de la limite séparative avec la propriété voisine. S'ils font moins de 2 m de hauteur, ils peuvent être plantés à 50 cm de cette limite. La mesure est prise du milieu du tronc à celui du mur s'il est mitoyen, sinon jusqu'à la face opposée à celle du propriétaire. Une exception est faite pour les plantes grimpantes et celles en espaliers contre un mur, mais elles ne doivent pas dépasser le sommet.

3. Peut-on obliger un voisin à élaguer un arbre ?

C'est le cas si l'arbre est situé à moins de 2 m de votre propriété et qu'il dépasse les 2 m de hauteur.

À noter qu'il y a prescription si l'on peut prouver, photo à l'appui, qu'un arbre ou un arbuste dépasse la hauteur maximale autorisée depuis plus de trente ans. Aucun élagage ne pourra alors être exigé. Par contre, il n'y a pas de limitation de hauteur pour les arbres situés à plus de 2 m de la limite de propriété. Même s'ils sont imposants, qu'ils fassent de l'ombre ou gênent la vue.

4. Puis-je couper les branches qui dépassent chez moi ?

Vous n'avez pas le droit de le faire, sauf si votre voisin vous y autorise par écrit. C'est à lui d'élaguer son arbre, au besoin en accédant à votre jardin. S'il refuse, vous pouvez passer par une conciliation ou le contraindre devant la justice.

Il est toutefois permis de couper les ronces et les racines qui empiètent sur votre terrain.

5. Peut-on cueillir les fruits de son côté ?

Bien que la pratique admet de cueillir les fruits situés sur les branches qui dépassent chez soi, légalement ils sont la propriété de votre voisin. Vous n'avez le droit de les ramasser qu'une fois qu'ils sont tombés au sol, de façon naturelle bien sûr, sans être obligés de partager avec lui.

6. Est-ce que je peux tondre quand je veux ?

L'utilisation de la tondeuse à gazon est limitée à certaines heures de la journée par des arrêtés préfectoraux ou municipaux. En Sarthe, les plages horaires sont entre 8h30 et 19h30 en semaine, de 9h00 à 19h00 le samedi, de 10h00 à 16h00 seulement le dimanche et les jours fériés. Cela dit, nous recommandons de respecter le silence pendant les temps de repas pour le confort de tous.

Cette limitation vaut pour tous les outils motorisés, taille-haies, débroussailleuses, tronçonneuses, à l'exception des robots tondeuses. Utiliser un de ces outils en dehors des horaires autorisés est passible d'une amende forfaitaire de 68 €, allant jusqu'à 450 € en cas de nuisance répétée ou de dépôt de plainte.

7. A-t-on le droit de brûler les déchets verts ?

Depuis 2011, il n'est plus possible de brûler les déchets végétaux dans son jardin. En plus d'incommoder le voisinage, par les odeurs et la fumée qu'ils dégagent, c'est une source de pollution et un risque d'incendie.

En cas de non-respect, vous encourez une amende de 750 €. Les tontes de gazon, les feuilles mortes et les tailles de haies peuvent être broyées et recyclées, en paillage ou au compost. Sinon, déposez-les à la déchetterie ou dans des bacs que mettent à disposition certaines communes.

EXPOSITION « ENFANCES »

Espace Socio-Culturel de La Bujerie Pruillé-le-Chétif à partir du 5 Juillet 2026

Régine Templier-Le Guillerm, artiste pruilléenne,
née au Mans, l'année de l'invasion des papillons



Autodidacte, Régine Templier-Le Guillerm pratique les arts sous diverses formes : la céramique, la photographie, le dessin, la peinture et l'art de la table.

Son attirance pour la photographie s'est manifestée dès la fin des années 60 dans le cadre de l'atelier photo de la Maison des Jeunes et de la Culture du Mans.

Correspondante de presse pendant quarante ans pour le journal Ouest-France, elle a couvert assidûment tous les événements sociaux et culturels d'Allonnes et des villages alentour. Régine est la mémoire du secteur : articles, photos et boîtes de pellicules remplissent des caisses.



Dans son domaine de prédilection, la céramique, les premières expositions de l'artiste remontent aux années 1970. Une grande rétrospective de son travail a été présentée dans les salons d'exposition de l'Hôtel de Ville du Mans et quelques-unes de ses céramiques font désormais parties des collections du Musée de Tessé.

LES PHOTOS-PEINTURES

Ce thème illustre des moments intenses de l'enfance sur deux générations. Sans cette fixation, tous ces instants étaient voués à un éternel oubli. Joie, jeux, insouciance, gravité... composent l'ensemble.

Des prises de vues spontanées sélectionnées de 1970 à aujourd'hui, mettent en scène des enfants au cours de leur évolution. Les images proviennent de lieux divers sur Pruillé-le-Chétif et alentour : voisins, famille, amis...

L'artiste ajoute à ses œuvres des fonds de couleurs, des changements de vêtements, des graphismes, des dessins... Partout, un fil rouge « flash » assure l'unité de la présentation. Un travail continu, sur plusieurs décennies, forme une alliance peinture-photographie pleine de vie, d'actions et de couleurs.

Le travail sur la toile apporte à ses œuvres plusieurs dimensions : celle du passé et du présent et une incarnation poétique et affective. L'artiste réalise d'abord de petites maquettes, puis après passe aux grands formats, une soixantaine de toiles composent la série. Une trentaine seront accrochées dans le nouvel Espace Socio-Culturel de la commune à l'occasion de son inauguration. L'exposition y restera visible sur deux week-ends avant de rejoindre les murs de la mairie pour un temps plus long.



PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ



Pruillé-le-Chétif compte 9 assistantes maternelles à domicile et 4 en Maison d'assistantes maternelles. Le relais du Bocage Cénomans accompagne les professionnelles de l'accueil individuel ainsi que les parents employeurs. De nombreuses activités sont proposées aux Assistantes Maternelles, dans les dernières animations : atelier motricité, atelier carton et construction.



Du côté de La Parentalité, parents et enfants ont pris part à divers ateliers

- > **cuisine** avec l'accompagnement du chef Stéphane Garnier,
- > **cirque** en partenariat avec le Plongeur du Mans, musique animée par Charlène,
- > **ateliers de pédagogie animale**, notamment autour de la prévention des morsures.

> **Au programme également, un atelier cuisine parent/enfant 6-11 ans.**

L'inscription aux passerelles de la petite enfance vers l'école maternelle est ouverte. Si vous avez un enfant né en 2023, qui entre dans une école du territoire en septembre, nous vous invitons à découvrir nos actions.

Renseignements auprès de Mathilde GRANDIN, responsable Petite enfance et Parentalité

☎ 02 52 19 21 80 - @ petiteenfanceparentalite@bocagecenomans.org

Retrouver la lettre de la parentalité avec toutes les animations et idées de sorties en famille, sur le site du Bocage Cénomans : <https://syndicat-bocage-cenomans.fr/>

ENFANCE JEUNESSE

Les vacances de printemps ont pris fin, les enfants ont pu vivre un programme et des projets variés autour de la nature et des aventures, du cirque, de la magie, des activités artistiques et culturelles de mosaïque, papier mâché, animaux et grands jeux.

L'été arrive à grand pas, voici les activités estivales pour l'enfance et la jeunesse :

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT, POUR LES 3-11 ANS

- > **Du 6 au 31 juillet sur Pruillé-le-Chétif**
locaux de l'école - 3 rue du Bordage
et **Chaufour-Notre-Dame** - locaux de l'école
13 rue de La Denisière
- > **Du 3 au 28 août sur Saint-Georges-du-Bois**
accueil périscolaire - 24, rue de Sablé

MINI-CAMPS 5 JOURS/4 NUITS POUR LES 6-11 ANS

En parallèle, trois mini-camps sont proposés cette année sur des thèmes sportifs :

- > **Du 20 au 24 juillet** à Moulin Le Carbonnel,
- > **Du 27 au 31 juillet** à Lavaré,
- > **Du 24 au 28 août** à Brulon



LES INSCRIPTIONS ET RÉSERVATIONS
se font sur l'espace famille.

FORFAIT ÉTÉ :
inscription à la semaine complète avec possibilité de retirer une journée par semaine maximum, quelle que soit la semaine.



ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS, ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

> Saint-Georges-du-Bois

Accueil périscolaire - 24 rue de Sablé

> Sur Chaufour-Notre-Dame

Salle municipale - 12 rue de La Denisière

Les inscriptions pour l'accueil de loisirs des mercredis débuteront courant juin pour les familles du territoire. Il sera possible de s'inscrire sur l'ensemble de l'année scolaire 2026-2027.

Toutes les informations sur notre site internet :

🌐 syndicat-bocage-cenomans.fr

Auprès de Maxime LOISON,
directeur des accueils de loisirs à :

@ accueilloisirs@bocagecenomans.org

☎ 07 64 58 19 23

SÉJOUR PRÉ-ADOS POUR LES 11-14 ANS, SUR LE THÈME SPORTIF

> Du 6 au 13 juillet 2026, à Clécy-en-Normandie
activités aquatiques et culturelles.

TICKETS SPORTS POUR LES 11-17 ANS

La deuxième semaine des vacances scolaires de printemps, une soixantaine de jeunes ont participé aux tickets sports et ont pu découvrir un large choix d'activités et de projets : linogravure, art floral, piscine nocturne, atelier cuisine, soirée jeux d'enquête, activité sportive Pickleball,...

Rendez-vous pour les prochains programmes 2026

> Du 17 au 28 août 2026 (période estival)

> Du 26 au 30 octobre 2026 (vacances d'automne)

Dès septembre, les tickets sports changent de nom et deviennent : Boca'jeunes !

Des idées d'activités ou envie de projets ? Cindy responsable Enfance-Jeunesse, recueille les envies des jeunes.

Pour participer à ces activités, il suffit de s'inscrire sur l'Espace famille et de se rendre le jour de l'activité place de la mairie de Pruillé-le-Chétif où une navette conduit les jeunes directement sur le lieu de l'activité.

CHANTIER ARGENT DE POCHE

> Pour les jeunes de 14 à 17 ans, il est possible de participer à un chantier argent de poche. En échange de travaux dans une commune sur 5 jours, le jeune reçoit 5€ d'argent de poche par heure travaillée.

Pour postuler, il faut compléter le dossier d'inscription à demander auprès du service Enfance-Jeunesse.

Pour toutes demandes ou informations, contacter :

Cindy BRULE, responsable Enfance-Jeunesse à

@ enfancejeunesse@bocagecenomans.org

☎ 06 87 56 11 14



Toutes les informations sur notre site internet :
🌐 syndicat-bocage-cenomans.fr/ Scanner le QR code



ou sur les réseaux Facebook ou Instagram :



Bocage Cenomans

AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES



Retour sur une fête du printemps réussie : un immense merci à toutes les familles qui ont participé. Ce fut un moment de partage mémorable qui a ravi petits et grands. Cet événement a également été l'occasion idéale pour les enfants de Pruilé-le-Chétif d'inaugurer officiellement la nouvelle salle des fêtes dans une ambiance festive !

La fête de l'école le 20 juin : à la date d'édition de notre bulletin, les participants étaient attendus nombreux à ce grand rendez-vous annuel. Comme l'an passé, les festivités devaient se tenir au stade, à l'abri des ombrières. Cette journée est ouverte à toutes les familles !

Le programme de la journée

- 11h00 - 11h45** Spectacle de danse des enfants.
- 12h00 - 13h30** Barbecue convivial organisé par l'Amicale (sur réservation).
- 13h30 - 14h00** Chorale des enfants.
- 14h00 - 16h00** Stands et jeux pour tous les enfants.
- 16h00** Tirage de la tombola et clôture de la journée avec un Flash Mob géant des élèves !

Nous tenons à remercier chaleureusement la municipalité pour la mise à disposition des locaux, ainsi que l'équipe enseignante. Ces moments précieux permettent de partager le travail réalisé par les élèves tout au long de l'année.

L'équipe de l'Amicale des Parents d'Élèves.

GÉNÉRATION MOUVEMENT

Les vacances ne sont pas encore passées et nous parlons déjà de la rentrée !

Au mois de septembre **le Tai Chi** continue (date à confirmer). Sont proposés à nouveau de **la gym adaptée et du Pilate**. Si vous êtes intéressés pour faire un essai à l'un de ces cours, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous reprendrons bien sûr nos **après-midis jeux les 2^e et 4^e jeudis du mois**, ainsi qu'une fois par mois nos **cours d'art floral**.

Notre repas annuel s'est tenu le 8 mai dernier au restaurant Le Rando. Un moment de convivialité très apprécié.



Génération Mouvement au niveau cantonal, ce sont aussi des voyages. Pour 2027, les destinations ne sont pas encore bien définies, nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Réservez vos dates

- > **29 septembre 2026 : Concours de pétanque** à Asnillé
- > **10 novembre 2026 : concours de belote** à l'espace socioculturel de La Bujerie.

PLC LOISIRS

Un nouvel espace pour nos loisirs, une nouvelle énergie pour notre village !



C'est avec une immense joie et reconnaissance que nous avons intégré les nouveaux locaux de l'ESC de La Bujerie, un lieu dédié à la convivialité, aux échanges et aux activités pour tous. Un grand merci à la commune et à notre maire pour leur soutien indéfectible, qui a permis de concrétiser ce projet au service de notre dynamisme collectif.

À l'aube de cette nouvelle rentrée de septembre, notre association se réjouit de vous proposer de nouvelles activités pour partager des moments enrichissants :

- > **Yoga** pour un bien-être physique,
- > **Tennis de table** : pour allier sport et bonne humeur,
- > **Ateliers cuisine / pâtisserie** : pour découvrir et savourer,
- > **Théâtre** : pour le plaisir.

Nos activités habituelles : pilates, sophrologie, danse, renforcement musculaire, œnologie, chorale, couture, vous attendent, toujours dans la même ambiance chaleureuse.

Pour que cette aventure perdure et s'épanouisse, nous comptons sur vous : vos inscriptions, votre participation et votre enthousiasme sont précieux. Rejoignez-nous, invitez vos proches, et ensemble, faisons vivre les loisirs de notre village avec passion et bienveillance !

À très vite, L'équipe de l'association.



COMITÉ DES FÊTES

Nous avons le plaisir de vous communiquer la composition du bureau du Comité des Fêtes de 2026 qui enregistre trois nouvelles arrivées et qui sont les bienvenues.

Le bureau 2026

- > **Président** : Eric Violet
- > **Trésorière + Secrétaire** : Martine Violet
- > **Trésorière adjointe** : Monique Héroult
- > **Secrétaire adjointe** : Annick Tessier
- > **Commissaire aux comptes** : Philippe Tessier

> Membres actifs :

Marc Brault ; Bruno Daubterre ; Paulette Ollivier ; Maurice Ollivier ; Michel Plu ; Eric Tardif ; Damien Hénonin ; Marc Lambert ; Fabienne Lambert ; Monique Juré ; Frédérick Corvaisier ; Daniel Mouton.



PROGRAMME DE NOS 7 MANIFESTATIONS 2026

Samedi 30 mai - 20h30

Concert de musique Enharmonie « Les comédies musicales »

Dimanche 28 juin - 6h00 - 18h00

Vide-grenier dans le centre bourg et l'espace socioculturel

Samedi 4 juillet - 16h00 - 23h00

Tournoi de pétanque en doublette à Asnillé

Samedi 17 octobre - 20h00 - 23h00

Tournoi de belote sans annonces

Samedi 31 octobre - 20h00 - 23h30

Soirée Cabaret « La compagnie artistique Cénomane »

Dimanche 29 novembre - 9h00 - 18h00

Marché du Terroir et de l'Artisanat

Dimanche 13 décembre - 15h00

Chorale chants marins « Les gars d'Saint-Malo »

Comme tous les ans, nous sommes à la recherche de nouveaux bénévoles pour compléter notre équipe. Si la vie associative vous motive et vous intéresse pour organiser des animations dans la commune, rejoignez notre groupe enthousiaste qui œuvre dans la bonne humeur.

N'hésitez plus, vous serez les bienvenus !

Pour tous renseignements

Président : Eric Violet

☎ 06 07 53 35 68

@ er.violet@orange.fr

CARTABLE POUR LE SÉNÉGAL



En début d'année, l'association a présenté la **rétrospective des vingt ans aux écoles des villages**.

Les élèves ont pu consulter sur les affiches toutes les actions que nous avons menées et au fil des pages, retrouver la photo de leurs parents assis sur les bancs de l'école.

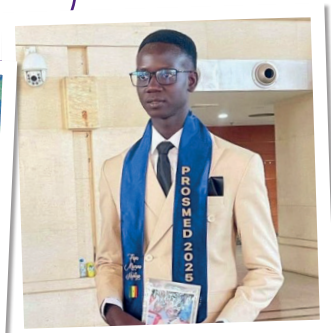
Autre temps fort pour nous tous, la remise des diplômes aux étudiants soutenus par l'association, une satisfaction et un honneur pour l'étudiant, sa famille et nous bien-sûr.

Contact

@ cartablepourlesénégal@orange.fr

f Asso'Cartablepourlesenegal

☎ 06 88 89 95 69 (Tél. ou SMS)



Sports

TENNIS-CLUB PRUILLÉEN



L'assemblée générale s'est tenue le 7 février 2026 : l'équipe dirigeante est restée inchangée. Les activités 2026 du TCP ont repris au cours du mois de mars.

Nouveau bureau du TCP :

- Président :** Damien Hénonin
- Vice-Président :** Régis Charles
- Trésorier :** Olivier Huray
- Secrétaire :** Cédric Féry

D'une part, dix séances ont été dispensées jusqu'à fin juin 2026 pour 24 passionnés (9 adultes et 15 enfants) répartis en 4 groupes chaque mardi et jeudi par Marc Gandon et Jordan Dorigny-Cuello, assistants moniteurs de tennis.

D'autre part, certaines classes de l'école Jacques-Yves Cousteau ont pu découvrir le tennis au cours du dernier trimestre de l'année scolaire.

N'hésitez pas à vous inscrire, nous rejoindre ou vous manifester pour développer notre activité. Nous pourrions créer des cours débutants ou initiés jeunes ou adultes dès le printemps 2027 en fonction des demandes.

Les membres du comité de direction du TCP vous souhaitent de bonnes vacances.

Contact ☎ **06 80 15 35 41**

PÉTANQUE LOISIRS

L'Association compte 72 adhérents qui pratiquent le lundi et jeudi après-midi à 14 heures.

Elle a acquis un **chariot pour transporter le matériel** entre la Salle Associative et les terrains de pétanque. La Mairie a de son côté complété l'équipement avec **l'installation d'une table.** (voir photos)

De plus, un nouveau système sera mis en place pour faciliter le comptage des adhérents présents aux rencontres et compléter le précédent afin de faciliter les 2 tirages au sort à 14 et 16 heures.

Des échanges sont prévus, à des dates qui restent encore à déterminer, avec les Associations Pétanque de Saint Georges-du-Bois et de Rouillon.



FOOTBALL CLUB SAINT-GEORGES - PRUILLÉ



Le 7 mars dernier, le club a organisé sa **soirée dansante dans la nouvelle salle municipale de Pruillé**. Cette soirée et le magnifique cadre ont été très appréciés par plus de 230 convives.

Le FC SGP a aussi fêté ses 10 ans, le 30 mai. Cette journée était également celle de la finale de coupe pour notre équipe de vétérans à Vibraye. Au retour, un vin d'honneur a été offert, et une soirée cochon grillé a clôturé cette journée.



Sur le plan sportif, nous avons organisé pour la 4^e année de suite **notre stade de Pâques et des portes ouvertes Ecole de foot catégorie 5/11 ans** ont été organisées courant juin. Le GJ Bocage Manceau (catégorie U12 à U18) a reçu le Label de la FFF. Cette distinction est une belle récompense pour nos cinq clubs et vient récompenser le travail de nos éducateurs et de nos bénévoles.



Au niveau des catégories adultes, **notre équipe séniors A s'est maintenue en Régionale 3.**

La saison a été plus compliquée pour **nos équipes B et C** mais cette saison était un passage de relais entre les générations... Il faudra continuer à reconstruire la saison prochaine.

Notre équipe de Foot à 7 continue à faire bonne figure lors de ses matchs nocturnes tandis que nos **vétérans et nos féminines jouent le haut de tableau.**



Enfin, se profile à l'horizon de la saison prochaine, notre tournoi de jeunes (U10.U11), la Fusion Cup J.M. ROGER, le samedi 5 septembre...

Alors, à vos agendas, nous vous attendons nombreux !

LE FOUR À CHAUX DE VIDEBOURSE

Une invention prometteuse, un destin contrarié

Au XVIII^e siècle, le lieu de Videbourse, à Pruillé-le-Chétif, fut au centre d'un projet industriel ambitieux porté par Maître Baussan du Bignon, notaire à La Suze. Héritier d'une carrière et d'un ancien four à chaux, il souhaitait y construire un four de nouvelle génération, bien plus économique et performant que les fours traditionnels. À une époque où le bois devenait rare et cher, cette innovation apparaissait comme une réponse majeure aux besoins locaux.

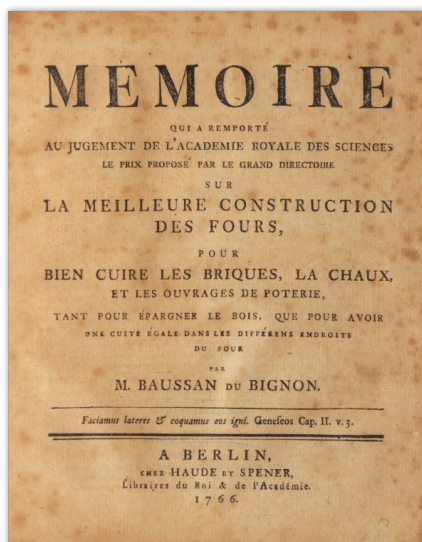
En 1767, Baussan présenta son projet à la nouvelle Académie des Sciences de Berlin. Son mémoire de 40 pages, rédigé en français et accompagné de plans, décrivait un four circulaire à plusieurs niveaux, capable de cuire simultanément chaux, tuiles et poteries, tout en consommant deux fois moins de combustible. Le dispositif attira l'attention des savants, qui lui décernèrent un prix officiel, preuve de l'intérêt porté à son invention. Ce même texte fut publié en allemand en 1773. Aujourd'hui, des exemplaires en sont conservés à Zürich et à Augsburg, mais aucun en France.

Malgré cet appui scientifique, Baussan ne put financer seul la construction du four. En 1768, il dut emprunter 3 000 livres pour préparer le chantier, mais ses difficultés financières s'aggravèrent. En 1773, n'ayant rien remboursé, l'un de ses créanciers saisit le Présidial du Mans.

Les biens du notaire furent alors vendus : Videbourse, La Soucharrière à Louplande et La Gouletière à Étival. Le locataire du four, M. Lecoq, chauxfournier, dut quitter les lieux.

Le four fut finalement édifié vers 1773-1774, mais trop tard pour être rentable. Pourtant, la demande en chaux existait alors dans le secteur, notamment pour trois

chantiers importants : le presbytère, le Château du Tertre et la Chapelle de la Manouillière. Après la vente, Videbourse passa entre les mains de Jean Timon, puis de son fils, avant d'être repris par Guitton, chauxfournier agriculteur et adjoint au maire de Pruillé.



Le XIX^e siècle sonna toutefois le glas du projet. Vers 1835, un four moderne, le « Fourneau de la Grève » à Étival, utilisant le charbon et fonctionnant en continu, produisait une chaux 30 % moins chère. En concurrence directe, le four de Videbourse perdit ses débouchés, tout comme son four à tuiles concurrencé par Fay, Étival et Louplande. Le dictionnaire des communes de Julien Pesche (1836) mentionne encore « l'avantage » du four de Baussan, mais précise qu'il n'est déjà plus en activité.

Baussan, frappé par les dettes et par la mort de son épouse en 1774, continua néanmoins d'exercer comme notaire à La Suze jusqu'à son décès en 1791. Son four, innovation saluée mais tardivement réalisée, reste un épisode méconnu de l'histoire de Pruillé-le-Chétif, illustrant l'écart fréquent entre ambition technique et réalité économique.

Pour consulter le mémoire : <https://dlc.mpg.de/image/183055090X/>

NB : Cet article s'appuie sur les informations communiquées par Michel Yvon.

IDÉE SORTIE

Au cœur du Mans, un lieu de mémoire de la seconde guerre mondiale

Le Mans et sa région ont été des lieux stratégiques lors de la bataille de Normandie avec en leur sein l'état-major de la 7^e armée allemande en charge de la défense de la Bretagne et de la Normandie. Cet état-major, depuis 1943, disposait d'un blockhaus (le blockhaus Berthelot) situé 26 rue de Chanzy. Ce site est aujourd'hui animé par une équipe de bénévoles de l'association Historique'Mans.

Parmi ces bénévoles, un habitant de Pruillé-le-Chétif peut vous le faire découvrir et vivre cette période historique au cœur de ce poste de commandement.

Pour visiter ou revisiter, vous pouvez réserver au 07 83 06 20 72 ou sur blockhausberthelot.fr



HISTORIQUE'
MANS

LE RANDO À PRUILLÉ-LE-CHÉTIF : UN NOUVEAU SOUFFLE !



Aline et Jacky Letulle reprennent officiellement les rênes du Bar Restaurant PMU Loto « LE RANDO », au cœur de Pruillé-le-Chétif. Ils succèdent à Irène, qui a laissé tant de souvenirs dans notre village.

Quarantennaires et parents de quatre enfants, ils arrivent avec une énergie communicative et un projet mûrement réfléchi. Déjà entrepreneurs (ils ont fondé il y a sept ans « Le Marché des Fraîcheurs »), ils connaissent la valeur du travail, des bons produits, de l'exigence et du contact humain. Aujourd'hui, ils misent tout sur Le Rando.

Aline et Jacky ont entièrement repensé le décor. Un salon de thé cosy, avec cheminée, fauteuils et tables basses, assure désormais la transition entre le bar et la salle de restaurant. **Jacky évoque aussi des projets :** installer un petit coin épicerie fromages dans le bar, aménager un espace jeux (fléchettes, jeux de cartes, jeux de société), ouvrir une cour extérieure pour les fumeurs.

En cuisine, c'est Aline, et c'est du sérieux

« Je fais tout maison, des entrées aux desserts, avec des produits frais et de saison, j'aime beaucoup cuisiner, c'est une passion et je suis à pied d'œuvre dès 5h30 ! Je peux

également cuisiner pour des grands groupes : événements festifs, repas familiaux, etc. ». Sur demande préalable, Aline peut proposer une cuisine végétarienne.

Bon à savoir : Il est possible de privatiser la partie restaurant pour les groupes.

Jacky, de son côté, veille au bar et au service en salle.

A noter qu'ils proposent également de la vente à emporter : plat du jour du lundi au vendredi (à commander la veille ou le matin même), sandwiches et fromages.

Venez les rencontrer ! Aline et Jacky vous ouvrent leurs portes avec le sourire. Un café, une bière, un bon repas ou une partie de cartes : de la vie et de la convivialité au cœur du village. Toute la commune leur souhaite une belle aventure et une pleine réussite !



Horaires d'ouverture :

- > Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 7h00 – 20h00 sans interruption
- > Mercredi : 7h00 – 14h00
- > Dimanche : 9h00 – 13h00
- > Fermé le samedi.



Tous mobilisés le 26 septembre



JOURNÉE PARTICIPATIVE

Rendez-vous samedi 26 septembre 2026
à Pruillé-le-Chétif - de 8h30 à 17h00



Ensemble, améliorons notre commune !



AU PROGRAMME

- > nettoyage des espaces publics
- > entretien des chemins et sentiers, plantation de fleurs et d'arbres,
- > petits travaux de réparation, sur les équipements communaux
- > embellissement des aires de jeux,
- > et bien d'autres actions concrètes pour rendre notre village plus agréable.



Pot d'accueil



Repas offert aux bénévoles



Verre de l'amitié en fin de journée



POURQUOI PARTICIPER ?

Votre engagement, même pour quelques heures, fait la différence !

En donnant un peu de votre temps, vous contribuez à **préserver et améliorer notre cadre de vie**, à **renforcer la convivialité entre habitants** et à **transmettre aux plus jeunes le goût du vivre-ensemble**.

Chaque geste compte pour faire de Pruillé le Chétif un lieu où il fait bon vivre.



DEVENEZ BÉNÉVOLE ! Votre aide compte, même pour quelques heures. > Inscription auprès de la mairie
Petites actions, grands résultats pour notre commune !